

30 novembre 1952: consultation des Genevoises

L'Europe est entrée dans les années dites des « Trente Glorieuses », une période économiquement florissante avec pour conséquence une amélioration des conditions de vie pour la plupart des Européens. Pour les Européennes, la situation est plus nuancée, mais elles votent...sauf en Suisse!

Dans les débats suisses, la question de savoir ce que désire la majorité des femmes surgit régulièrement. Les opposant-e-s pensent que la plupart ne sont pas intéressées par l'obtention du droit de vote et, de ce fait, refusent d'accorder des droits politiques que seule une minorité féministe désirerait. Les partisan-e-s répondent que le suffrage féminin est un droit qui doit être accordé même si seule une minorité le revendique. Pourquoi ne pas interroger les femmes?

Dès 1926, de manière informelle, des quotidiens ont organisé des enquêtes, des mouvements féministes ont distribué des questionnaires... mais les retours ont été décevants, peu de femmes ayant répondu. Au mois d'octobre 1951, un institut lausannois nouvellement spécialisé dans les sondages d'opinion a interrogé 2000 femmes en Suisse romande et alémanique: la majorité d'entre elles voterait contre le suffrage féminin. Entre 1951 et 1952, les Chambres fédérales ont refusé à plusieurs reprises d'organiser une consultation nationale.

À Genève, le député Léon Nicole (1887-1965) se saisit de l'idée et dépose une motion pour organiser une consultation officielle des Genevoises sur le sujet. Le Grand Conseil accepte la proposition et la consultation est fixée aux 29 et 30 novembre 1952. Dans un premier temps, les mouvements suffragistes sont réticents: un refus ou une faible participation porterait préjudice à la cause suffragiste. Mais en cas de victoire, une telle consultation aurait pour avantage de sensibiliser le reste du pays et une votation populaire pourrait rapidement être organisée au niveau cantonal. Les associations pour le suffrage féminin partent en campagne et organisent débats et conférences.

Il faut convaincre les femmes au foyer, les employées, les ouvrières, les femmes mariées ou célibataires d'aller voter. Une permanence est ouverte durant le mois qui précède la consultation pour informer et mobiliser les femmes de tous âges et de toutes conditions sociales. Les affiches de propagande sont sobres et principalement informatives: il faut aller voter et voter oui par solidarité féminine. Des dépliants sont distribués pour expliquer le déroulement pratique de la consultation et le jour même, les quotidiens récapitulent la procédure à suivre. Le 29 novembre, 72516 femmes remplissent les critères requis pour participer: avoir plus de 20 ans, être Suisse et domiciliée à Genève depuis plus de trois mois.

Le 30 novembre 1952, avec 35 972 oui et 6 436 non – 58% de participation – le oui l'emporte à 85%!

Le résultat est sans appel, les femmes le disent haut et fort, les Genevoises veulent voter!

